



SENTINELLES
DE LA NATURE

BILAN 2024

FNE Occitanie-Méditerranée



Plus d'infos sur sentinellesdelanature.fr



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

QU'EST-CE QUE SENTINELLES DE LA NATURE ?

Sentinelles de la nature, c'est un réseau de citoyen.nes « sentinelles » agissant pour protéger la nature, en alertant sur les atteintes à l'environnement et en valorisant les actions favorables à la préservation de la nature. C'est un programme porté par les associations du réseau France Nature Environnement, pour informer, aiguiller et accompagner les citoyen.nes pour agir pour la protection de la nature.



Comment ça marche ?

Devenir Sentinelles de la Nature, c'est facile ! **Faites une observation sur le site www.sentinellesdelanature.fr ou l'application dédiée**, vous serez mis.e en relation avec l'association référente sur votre territoire : c'est elle qui reviendra vers vous et vous accompagnera pour agir et protéger la nature !

Sentinelles de la Nature, c'est le lieu à privilégier pour alerter sur une atteinte à l'environnement ou faire remonter une initiative favorable sur votre territoire !

> La création d'un compte est obligatoire, mais les signalements sont confidentiels !

**PLUS DE 20 000
CITOYEN.NES
ENGAGÉ.ES DEPUIS LE
LANCEMENT**

**4000 À 5000
ALERTES PAR AN**

**EN FRANCE
HEXAGONALE, GUYANE
ET MAYOTTE !**

Quelles suites sont données aux alertes ?

- **Publication** des initiatives favorables ou des dégradations pour les rendre visible à tous et toutes ;
- **Information et montée en compétence** des Sentinelles sur la réglementation et les moyens d'action ;
- Information des responsables des atteintes sur la **réglementation en vigueur** ;
- Mise en relation des Sentinelles avec les **autorités compétentes pour résoudre les atteintes à l'environnement** ;
- Mise en relation avec **les porteurs de solutions existants** pour résoudre les atteintes à l'environnement ;
- **Mise en demeure** des responsables des atteintes pour qu'ils agissent ;
- Lorsque tous les moyens d'action sont épuisés, et selon la gravité de la situation, **l'engagement d'actions contentieuses**.

> Certaines alertes n'ont pas vocation à être traitées via Sentinelles de la nature, en fonction de leur nature et de leur gravité. Dans tous les cas, l'association référente vous tiendra informé.e des suites données à votre alerte.

Ce que n'est pas Sentinelles de la Nature :

Sentinelles de la nature est un programme porté par des associations de protection de la nature et de l'environnement membres de la fédération France Nature Environnement. Les associations ont pour objet d'assurer la veille environnementale, informer les citoyen.nes, accompagner à l'action collective pour la protection de la nature. **Mais Sentinelles de la Nature n'est pas un service public et nos associations n'ont pas vocation à se substituer à la police de l'environnement.**

Plus d'informations

👉 sentinellesdelanature.fr

Qui contacter ?

Elsa Sautier

Chargé de mission Sentinelles de la Nature

elsa.sautier@fne-ocmed.fr

Ils nous soutiennent

Projet soutenu financièrement par





1 349 Sentinelles de la Nature en Occitanie-Méditerranée

dont **155** nouvelles Sentinelles en 2024



396 nouvelles alertes en 2024

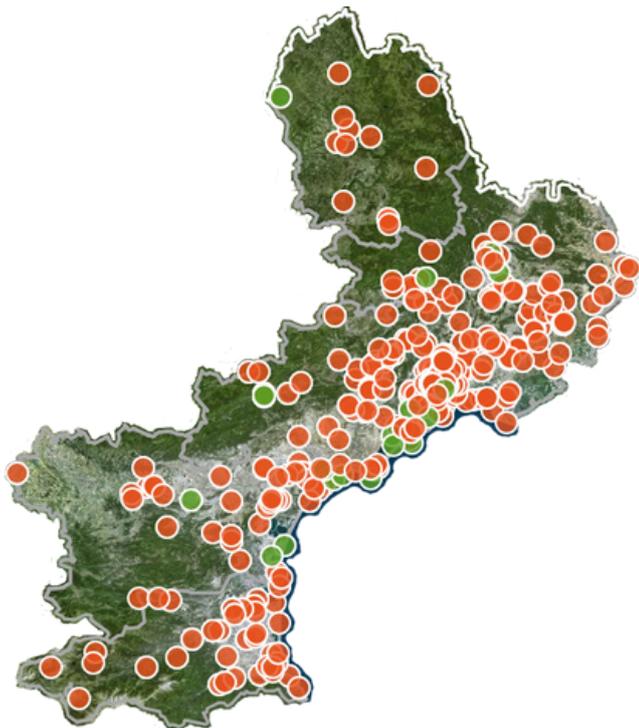


dont **26** nouvelles initiatives positives

337 nouvelles dégradations

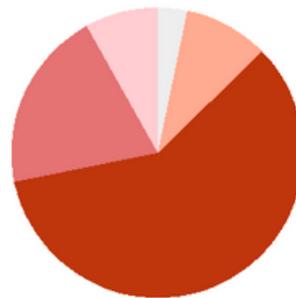
33 projets représentant une potentielle menace

CARTE DES ALERTES



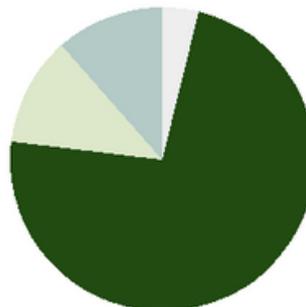
Répartition des signalements par départements

dégradations



- Aude
- Gard
- Hérault
- Pyrénées-Orientales
- Lozère

initiatives



- Aude
- Gard
- Hérault
- Pyrénées-Orientales
- Lozère

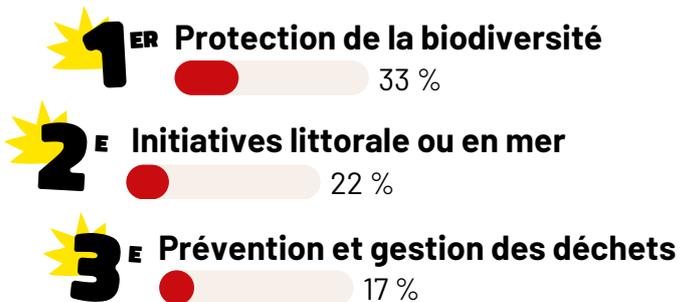
Notre victoire de l'année - Annulation d'un projet de mise en lumière illégale de 15 tours médiévales en zone naturelle

Retrouvez notre [communiqué de presse sur notre site internet](#).

À l'occasion du passage de la flamme olympique dans les Pyrénées-Orientales, le fournisseur d'électricité LLUM prévoyait d'illuminer 15 tours médiévales à travers le département, dans la soirée du 7 mai 2024. Ce projet, pour lequel aucune étude d'impact n'avait été réalisée ni aucune autorisation accordée, posait un certain nombre de problèmes notamment au niveau des impacts pour la biodiversité : sur 15 tours, 13 sont situées en milieu naturel, parfois en Parc Naturel Régional, zones Natura 2000 et ZNIEFF. Il était évident que les 90 lasers hyper puissants prévus pour cet évènement ne pouvaient que déranger la faune, d'autant plus en pleine période de migration pour des oiseaux qui se déplacent essentiellement de nuit. Par ailleurs se projet était manifestement contraire à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, la réduction et la limitation des nuisances lumineuses. Grâce à la mobilisation de citoyens, collectifs et associations, le projet a finalement été abandonné !

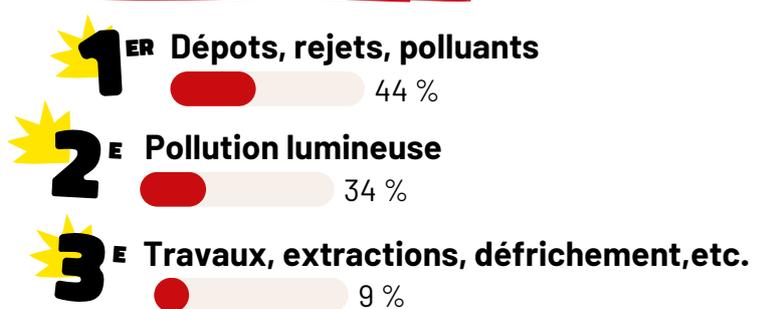
INITIATIVES FAVORABLES

Le Top 3



DÉGRADATIONS

Le Top 3



Mise en place de mesures de protection des nichées à Sérignan

La mise en place, par le conservatoire du littoral, de plusieurs dispositifs de protection des nids sur la plage naturelle des Orpellières (mise en défend, sensibilisation...) a permis à un certain nombre de nichées de se dérouler à l'abri des intrusions humaines. Plusieurs poussins de Gravelots à collier interrompu ont ainsi pu être observés, à distance éloignée pour ne pas les perturber !



Nuisance et pollution de l'air à Baixas

La carrière de Baixas (66) située à 700 mètres environ des premières habitations, constitue une source de nuisance pour les riverains qui se plaignent de la poussière. En juillet 2023, ils créent le collectif "ça suffit, stop à la poussière" et en septembre 2023 plus de 80 plaintes individuelles sont reçues par la préfecture des Pyrénées-Orientales. FNE OCMED s'est rapprochée du collectif et une campagne de mesures a été organisée en avril 2024.

Les résultats de ces mesures nous ont permis de mettre en évidence un problème de santé publique lié à l'activité de la carrière avec une exposition des riverains à des concentrations de particules PM10 alarmantes. Ces résultats ont été présentés aux médias et aux riverains le vendredi 11 octobre 2024 à l'occasion de la journée Nationale de la Qualité de l'Air. Suite à cela le collectif a pu engager des discussions avec les différentes parties prenantes, et la carrière a été mise à l'arrêt.

SENTINELLES DE LA NUIT

Chaque année, en lien avec l'évènement "le Jour de la Nuit", le mouvement FNE organise une campagne pour sensibiliser et lutter contre les éclairages illégaux et nuisibles. En 2024, FNE OCMED a piloté cette campagne "Sentinelles de la Nuit" à l'échelle nationale.

EN Occitanie-Méditerranée, cette campagne a été ouverte du 1er octobre au 30 novembre. Grâce à la mobilisation citoyenne sur la thématique de la pollution lumineuse, FNE OCMED a récolté 107 signalements dans le cadre de cette campagne :

- 77 éclairages non conformes à l'arrêté ministériel du 27/12/2018
- 5 éclairages conformes à l'arrêté ministériel précité mais pouvant être considérés comme nuisibles ;
- 25 signalements de lampadaires boules : en 2024 FNE OCMED a choisi de faire un focus sur le recensement des lampadaires boules, projetant de la lumière vers le haut, ces installations devant être remplacées au 1er janvier 2025.



LE BILAN

107 alertes recensées
1 article de presse
2 webinaires animés
environ 60 courriers envoyés



SENTINELLES DE LA PLAGE

En 2024, FNE OCMED a choisi de se mobiliser sur la préservation des plages du littoral et des cours d'eau via une campagne de sensibilisation et de recensement "Sentinelles de la plage". Les objectifs de cette campagne, qui s'est tenue du 10 juin au 31 août 2024, étaient :

LE BILAN

19 alertes recensées
1 interview radio
9 fiches de sensibilisation

quelques exemples...

- sensibiliser les usagers de la plage aux différentes pressions subies par ces milieux et aux initiatives de préservation existantes : nous avons créé 9 fiches d'information qui ont été diffusées sur nos réseaux sociaux ;
- encourager le grand public à se saisir de ces sujets en nous faisant remonter leurs observations via la plateforme Sentinelles de la Nature ;
- établir un état des lieux des pressions subies par ces milieux et des initiatives mises en œuvre pour leur préservation afin de pouvoir alerter les acteurs publics compétents sur les pressions les plus récurrentes et leur communiquer des exemples de solutions pouvant être mises en place.

